

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026 à 19h00

□□□

Nombre de conseillers

- ◆ en exercice : 29
- ◆ présents : 23
- ◆ votants : 29

□□□

Date de convocation

22 septembre 2026

Date de publication

1^{er} octobre 2026

Présidente : I. PASTEUR, Maire

Présents :

Mme Isabelle PASTEUR, Mme Sophie PANNETIER, M. Moulay JELLAL, Mme Valérie PONTONNIER, M. Tanguy BAGNARD, Mme Catherine GOZZI, M. Arnaud DEMANGE, Mme Sarah BOUNEFIKHA, M. Philippe SCHMITT, M. Dominique GANAYE LEHMANN, Mme Patricia BONNEAU, Mme Véronique BACHELARD, M. Pierre ABECASSIS, M. Saturnin AWOUNOU, M. Denis REUET, Mme Evelyne PREIONI VINCENT, M. Sylvain BOULOGNE, Mme Sophie BOUVIER, Mme Mélanie SOUHAI, M. Philippe BERTHELIER, Mme Virginie DOS SANTOS, M. Sébastien KENCKER, M. Julien CHAPET

Excusés : Mme Kheira BOUZIANE LAROUSSI (pouvoir à T. BAGNARD), M. Khammay SOUVANLASY (pouvoir à P. BONNEAU), M. Karim KHATRI (pouvoir à C. GOZZI), Mme Maïlys GANHY (pouvoir à M. JELLAL), Mme Caroline LE ROUX (pouvoir à S. KENCKER), Mme Zahira DEGOUDJ (pouvoir à V. DOS SANTOS)

Secrétaire de séance : Arnaud DEMANGE, Adjoint au Maire



**5. ACTUALISATION DES TARIFS DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
« TERRASSES » A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2026**

Décision : Unanimité

Par délibération en date du 16 décembre 2025, le Conseil municipal de Quetigny a fixé les tarifs des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public pour l'installation de terrasses et d'étalages.

L'évolution des usages et des besoins constatés depuis la mise en place de cette tarification conduit la Ville à procéder à une actualisation de la grille tarifaire applicable aux différentes occupations du domaine public.

Cette actualisation vise à adapter les tarifs aux différentes catégories d'occupation concernées et à assurer une cohérence entre les redevances appliquées sur le territoire communal.

La nouvelle grille tarifaire, jointe en **annexe 3 à la présente délibération**, fixe les montants des redevances applicables aux occupations concernées.

Elle distingue désormais trois zones :

- **Zone 1** : Place centrale ;
- **Zone 2** : Cap Vert – zones commerciales et artisanales ;
- **Zone 3** : Centre commercial « Le Terminus ».

Les nouveaux tarifs, **dont la grille est jointe en annexe 3**, sont applicables à compter du 1er octobre 2026.

Dans ce cadre, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la nouvelle grille tarifaire des redevances d'occupation du domaine public « Terrasses », **jointe en annexe 3** à la présente délibération, et de fixer les tarifs conformément à cette grille ;
- De préciser que ces tarifs sont applicables à compter du 1er octobre 2026 ;
- D'abroger, à compter de cette même date, les dispositions tarifaires antérieures relatives aux occupations concernées.

Fait à Quetigny, le 29 septembre 2026
Copie Certifiée Conforme,




Isabelle PASTEUR
Maire de Quetigny
Vice Présidente de Dijon Métropole